

Table des matières

Liste des abréviations	11
Introduction	13
Première partie	
Genèse d'une nouvelle colonie française dans l'arrière-pays des Guyanes : l'Inini (1900-1930)	43
Chapitre premier	
Persistance d'un arrière-pays des Guyanes : espace traditionnel, marge coloniale et territoire de fuite (1500-1900)	53
Une Guyane, des colonisations rivales	53
– Unité de la Guyane précolombienne et globalité de l'expérience du contact	53
– Les enclaves coloniales et la naissance d'une marge (1650-1800)	58
L'arrière-pays des Guyanes, territoire de parcours traditionnel et de fuite	65
– Ethnogenèse et apparition des tribus autochtones modernes	65
– Formation des communautés d'esclaves fugitifs	67
Évolution régionale au XIX ^e siècle	70
– Une nouvelle géopolitique	70
– Seconde phase de contact dans l'arrière-pays amazonien	74
– Achèvement de l'enclave française (1891-1900)	79
Chapitre 2	
Vieille colonie ou pays neuf ? La Guyane française et son hinterland (1900-1930)	85
La Guyane française au début du XX ^e siècle	87
– La Guyane dans l'Empire colonial français	88
– Une colonie encore à explorer	92
Une politique héritée : les relations avec les tribus	96
– Les tribus d'Indiens	97
– Politique tribale sur le Maroni : les Boni, nouvelle tribu française	102
– Des Marrons hollandais venus en Guyane comme main-d'œuvre : les Saramaka	109
– Mise en place d'un représentant du gouverneur auprès des tribus (1902)	113
Contrôle économique et maintien de l'ordre dans les régions aurifères	114
– La législation minière : une question économique et sociale	115
– La répression active du maraudage dans les placers de l'Inini (1901-1912)	118
Projets de « chemin de fer de pénétration » (1898-1914 et 1923)	129
– Une ambition, atteindre les placers de l'Inini	129

– Abandon du programme de chemin de fer	134
Renoncement à l'intervention directe : un hinterland laissé à sa propre vie	136
– Un hinterland ombrageux et rétif à l'autorité administrative	137
– Adoption d'une doctrine minimaliste (1912-1929)	146
Recherche d'une solution globale pour la Guyane	151
– Controverses locales sur la colonisation	152
– Remise en cause de l'assimilation au sein de l'Empire	156
– Idée d'une scission territoriale : critique de l'unité de la Guyane	158
– Adéquation de solutions africaines	160

Chapitre 3

Une initiative vigoureuse : la création du Territoire autonome de l'Inini (1930-1931)	165
L'aide gouvernementale au relèvement de la Guyane et l'échec politique face au Conseil général	167
– Analyse de la situation de la colonie par l'État	167
– La loi de dotation du 14 mai 1930	172
La volonté de l'État de « Prendre la main »	179
– Réflexion sur une réorganisation administrative de la colonie	179
– Radicalisation des choix : le décret du 6 juin 1930	184
Grands travaux et main-d'œuvre indochinoise : les Établissements pénitentiaires spéciaux	190
– L'Inini et l'actualité impériale	190
– La création des Établissements pénitentiaires spéciaux en Inini (janvier 1931)	196
– La formation du contingent des condamnés	199
Le Territoire autonome de l'Inini, commentaires et réactions	203
– L'opinion publique et l'Inini	204
– Le rejet de l'Inini comme atteinte aux libertés républicaines	208
– L'accueil favorable d'une tranche de la population en Guyane : les demandes d'emploi des transportés	215
Conclusions de la première partie	221
Deuxième partie	
L'Inini, institutions et politiques (1930-1969)	227
Chapitre premier	
Le Territoire autonome de l'Inini : naissance d'une colonie (1930-1947)	233
Les premiers gestes du gouvernement de l'Inini (1930-1935)	236
– Mise en place des institutions et programme de grands travaux	236
– La surveillance des Indochinois : des déportés « <i>capables de fomenter et de diriger des troubles</i> »	252

– La question de la sécurité dans l'intérieur	265
– L'identification de la population : quantifier et dénommer	269
– Remise en question de l'implantation administrative du Territoire en 1935	273
Le Front populaire et la question de l'amnistie des Indochinois	277
– Les mesures du Front populaire en Inini	277
– La grande grève de Crique Anguille (1937-1938)	283
Le tournant de 1936 : rencontrer, attirer et fixer les populations	291
– Principes de la nouvelle colonisation en Inini	291
– La politique de présence administrative et d'assistance médicale	295
– Rencontre avec les tribus de frontière	307
– La politique à l'égard des Boni et l'assistance indienne	318
La guerre et adaptation de l'administration de l'Inini (1940-1946)	332
– Impact de la guerre et du régime de Vichy	333
– Prémices d'une nouvelle étape d'organisation	338
Connaître et faire connaître l'Inini	346
– L'Inini dans l'ethnologie des années trente	347
– L'Inini dans la geste impériale	353

Chapitre 2

L'Inini, arrondissement à statut spécial (1947-1961) : une continuité coloniale ?	359
Résurgence d'une exception au régime de l'assimilation : genèse de l'arrondissement de l'Inini (1946-1951)	364
– L'oubli de l'Inini et ses conséquences politiques	364
– Le constat de l'Administration : l'inadaptation des institutions départementales à la situation de l'intérieur	375
– Le contexte international : l'après-guerre et le début de la décolonisation	379
– La création de l'arrondissement de l'Inini : la loi du 14 septembre 1951	383
– L'Inini, une institution originale au sein d'un département français	387
La consolidation de l'implantation administrative : choix des sites et abornement de la frontière internationale	390
– Les cercles municipaux	390
– L'abornement des frontières	402
Le développement socio-économique : des moyens effectifs mis en œuvre	405
– Prospection et exploitation des ressources	406
– L'infrastructure sociale : créer des centres de vie	414
La question des « populations primitives »	436
– Identification d'une réalité spécifique	437
– Institutionnalisation d'une politique	443
Marques visibles d'un changement : démographie et regard des pays voisins	452
– Démographie de l'Inini : vers la prédominance des populations tribales	452
– Réalité et singularité de la politique de la France face au Surinam	455
– L'Oyapock, fleuve français ?	459

Chapitre 3

La disparition de l'Inini (1961-1969)	465
La question politique de l'Inini et l'avènement de la V ^e République : un nouveau statut départemental ?	466
– Tradition d'opposition à l'Inini dans la vie politique guyanaise sous la IV ^e République	467
– Suppression de l'Inini ou statut spécial pour la Guyane ? Une nouvelle formulation à l'avènement de la V ^e République	475
– Ultimes débats sur fond de « vide juridique » (1961-1969)	486
Préparation de la réforme de l'Inini (1961-1969)	491
– Les questions soulevées par l'introduction du régime commun départemental	491
– La décision de créer des citoyens	499
– Le début de la participation de l'Inini à la vie politique nationale	507
– Les projets de découpage territorial	509
Fin de l'Inini, francisation et fin d'un « protectorat éclairé » ?	519
– Le décret du 17 mars 1969	519
– La mobilisation des réseaux américanistes	523
Les débuts des nouvelles communes « de l'intérieur »	530
– Les élections du 11 mai 1969	531
– Les difficultés de l'implantation des structures de droit commun	535
– La création des délégués préfectoraux auprès des nouvelles communes	541
– Le gendarme chargé du contrôle des populations tribales	543
– Un premier bilan de la réforme administrative	547
Conclusions de la deuxième partie	551
Troisième partie	
Les fonctionnaires de l'Inini, agents d'une politique de contact (1930-1969)	555
Chapitre premier	
Les fonctionnaires de terrain de l'Inini, leurs équipes, leur cadre de travail et de vie	565
Les chefs de poste : un groupe fonctionnel	565
– Le profil type des chefs de poste	565
– Le métier de chef de poste	607
L'équipe du chef de poste	624
– Les médecins, les infirmiers et les moniteurs d'école	625
– Les équipes techniques	632
Cadre de travail et conditions de vie	641
– Choix des sites administratifs et organisation spatiale des postes	641
– Se nourrir	672
– De la contrainte d'être seul ou à plusieurs	677
– Deux fonctionnaires racontent leur quotidien	692

La tournée : une administration en mouvement	701
– La tournée administrative	702
– Tournées spécialisées	732
Chapitre 2	
Un contact réciproque : la population de l'Inini actrice de la transformation de l'arrière-pays	749
Les condamnés indochinois : volonté de contact avec le monde contre mesures d'isolement	749
– Organisation de la vie quotidienne dans les camps	750
– Les condamnés indochinois : une résistance au quotidien ?	760
Le contact avec le monde de l'or : frictions et reconnaissance mutuelle	805
– Les « majors des bois » et les étrangers	806
– La population pénale en provenance du Territoire pénitentiaire du Maroni	812
– Normalisation des relations	821
Les groupes tribaux et leurs autorités coutumières	828
– Les autorités coutumières	828
– Un contact constamment négocié : chefs de poste et canotiers saramaka	838
– Un contact privilégié avec le gran man des Boni	845
– Fonctionnaires de l'Inini et du SPI : différences de méthodes avec les Indiens	849
Conclusions de la troisième partie	861
Conclusions générales	865
Sources et bibliographie	883
Table des matières	899

Introduction

Qu'est-ce que l'Inini ?

Un sujet politique encore actuel

Pour qui s'intéresse à la Guyane contemporaine, le « Territoire de l'Inini » est un élément souvent rencontré, avec ses défenseurs et détracteurs, mais dont l'identité même n'est pas véritablement établie.

La dénomination, inspirée de la géographie, est aisément repérable : l'Inini est une puissante rivière, avec deux formateurs, le Grand et le Petit Inini, qui prend ses sources dans ce château d'eau de la Guyane française qu'est la région de Saül et se jette dans le cours supérieur du Maroni, dénommé Awa ou Lawa. Il fut, historiquement, le lieu du dernier rush aurifère de la Guyane (1901) et l'appellation servit alors à désigner cette région des « *champs d'or* » qui renouvela localement le mythe de l'El Dorado.

En ce qui concerne sa chronologie, un étonnant flou subsiste pour quelque chose d'aussi contemporain. Sa création est bien établie, en 1930, en tant que « *Territoire autonome de l'Inini* ». Son évolution ultérieure est plus énigmatique, puisqu'il s'agirait pour certains, d'une « *forme de protectorat* » ayant fonctionné sous les ordres d'un « *gouverneur* » ou d'un « *préfet* » jusqu'à la fin des années soixante. Pour d'autres, il n'en est plus question après 1946, date de la départementalisation de la Guyane française. Statut et évolution institutionnelle ne sont donc encore que l'objet d'interprétation. Ce désintérêt pour la précision pourrait laisser penser que « *l'Inini* » ne mérite pas plus d'attention.

Pourtant, l'Inini ressurgit dans des débats qui ne sont pas anodins. Le premier est celui du parc national français d'Amazonie, mis en chantier en 1992 et créé en 2007, le second celui de l'évolution institutionnelle et statutaire récente des départements d'outre-mer.

Le parc amazonien de Guyane, projet phare de la France pour la protection de la biodiversité, est un « *enjeu mondialement reconnu* », annoncé au sommet de la Terre de Rio de Janeiro (4 juin 1992) et répondant à la mise en place, en 2002, du parc national brésilien *Montanhas do Tumucumaque* qui le jouxte. Exception territoriale et rivalités étatiques semblent donc encore caractériser la région et faire écho aux origines mêmes de la présence française et portugaise dans cette zone du monde qui, par ce nom d'Amazonie, garde une forte charge symbolique, celle d'être une des ultimes

terres vierges et d'abriter les « *dernières tribus isolées du monde* ». Le zonage du nouveau parc a notamment alimenté d'abondants débats sur l'opportunité de maintenir ou non un accès réglementé au « Pays indien », mis en place en 1970, comme mesure d'accompagnement à la suppression de l'Inini. Sur ce même territoire de Haute-Guyane se succéderaient ainsi des dispositifs administratifs dont la généalogie et l'exactitude juridique échappent, mais qui auraient l'Inini comme filiation ancienne. Demeurent aussi, dans cette veine d'inspiration, la promesse d'un « *sanctuaire* » et l'image d'un « *Territoire de l'Inini* » protecteur de ses communautés d'habitants.

Le sujet de l'évolution statutaire en outre-mer qui a cheminé jusqu'aux référendums des 10 et 24 janvier 2010 en Guyane, se saisit aussi de l'Inini comme d'une singularité juridique étayant la vision d'un destin propre à ce DOM et en fait une question éminemment politique, quoique non explicitée, sur le lien entre la Guyane et l'ancienne métropole.

Enfin, l'expérience historique du « *Territoire de l'Inini* » pensée comme une continuité est, selon un point de vue autochtone, présentée comme une étape de la construction ou de la persistance de cette individualité de la Guyane de l'intérieur. Ainsi la mentionne en 2007 Brigitte Wyngaarde, chef coutumier arawak du village de Balaté (commune de Saint-Laurent du Maroni) : « *La Guyane du Sud constitue également une entité à part entière (...). L'identité du Sud tient aussi à l'histoire coloniale : l'État souhaitant consacrer le littoral à l'économie de comptoir l'a pendant longtemps séparé administrativement du Sud, voué à la production de ressources. Ce contexte a permis la préservation d'une sociologie propre au Grand Sud* »¹. Si « *l'histoire coloniale* » a donc sa part dans la construction d'une région qui s'affirme encore aujourd'hui avec un particularisme marqué, force est de constater que ce rapport demeure dans l'approximation et que ce particularisme est encore largement attribué au seul caractère « *sauvage* » de cette contrée.

Loin d'être dépourvu d'intérêt, l'Inini serait donc plutôt à considérer comme une fibre sensible de l'identité guyanaise, un sujet épineux porteur d'une « *mémoire de la dépossession (...)* encore palpable aujourd'hui »², touchant à l'organisation du pouvoir politique dans le contexte ultra-marin, rattaché à un épisode contemporain encore non documenté. L'Inini en ce sens est doté d'une force d'évocation puissante, d'abord symbole de la domination de la métropole durant son existence puis « *spectre du colonialisme* » après sa suppression : le « *syndrome de l'Inini* »³ est devenu une expression pour caractériser le rejet systématique par les élus de Guyane de

1 Wyngaarde B., « Le parc national de Guyane : comment se débarrasser de la question autochtone ? », *Survival international*, printemps 2007, p. 6-9.

2 Ranoux M., *Nature en politique : mutations. Sociologie du travail scientifique dans le projet de parc national en Guyane française (1930-2007)*, thèse, Paris X-Nanterre, 2007, p. 151.

toute initiative conduite par l'État, notamment dans le cadre de la mise en place du parc national. « *Serait-ce le retour du territoire de l'Inini ? Y a-t-il deux préfets en Guyane, un pour le littoral, le préfet de région, et un autre pour le territoire de l'Inini, le directeur du Parc amazonien ?* » lisait-on encore le 12 mai 2011 sur le site 97320.com⁴.

Une absence dans l'histoire de la Guyane française

Qui plus est, l'Inini déstabilise : comment peut-on parler de nouvelle colonisation en 1930 alors que la Guyane française est présentée comme « *la plus vieille de nos colonies* » ? Que doit-on penser d'un « *protectorat* » qui aurait existé jusqu'en 1969 à l'intérieur d'un département français d'outre-mer ? Les questions paraissent soit anachroniques, soit décalées.

Il n'existe aucune étude sur le sujet et les courants historiographiques qui en font mention – histoire de la Guyane française et ethnographie de la Guyane de l'intérieur – ne le traitent que marginalement et de façon fragmentée. Se confondent aussi, dans les références qui lui sont associées, travaux historiques et témoignages, lesquels sont indistinctement utilisés compte tenu de la proximité du sujet avec le temps présent et de l'absence de critique à cet égard. Enfin, l'Inini demeure un objet de jugement avant d'être un objet d'étude.

Dans l'histoire de la Guyane française contemporaine, la création du Territoire autonome de l'Inini est généralement présentée comme l'un des multiples projets de l'Administration pour développer la Guyane et, en raison d'un constat persistant d'absence de résultat, l'un de ses nombreux échecs. Pour Serge Mam Lam Fouck, cette création aurait répondu à deux motifs, l'un économique et l'autre politique : à la nécessité de relancer la production de l'or et de développer les ressources agricoles et forestières se serait ajouté l'enjeu politique, pour l'administration coloniale, d'une solution qui permettrait de soustraire la majeure partie du pays et ses richesses au contrôle des élus guyanais, dans le contexte des tensions locales liées à la mort de l'ancien député Jean Galmot en 1928. Son histoire de la Guyane présente l'Inini sous l'angle économique comme « *un mirage* » supplémentaire quant au développement de la Guyane, une conquête éphémère du sud, évoqué successivement en 1930, lors de la création du Territoire autonome, et en 1946 lorsqu'il dresse un état des lieux qu'appelle le changement

3 Blancodini P., Tabarly S., « La forêt guyanaise française entre valorisation et protection » *Géo confluences*, ministère de l'Éducation et de la Recherche/ENS Lyon, n° 2, 2005. Formule due à J.-P. Gachet, directeur d'une station de l'INRA en Guyane (1981-1991), conseiller du président du Conseil général Castor.

4 Site web de Saint-Laurent-du-Maroni : <http://www.97320.com/sitemap/> : commentaire sur une proposition de loi portant dispositions d'ordre cynégétique, Assemblée nationale commission du développement durable, Rapport Bignon, n° 3176, 13 avril 2011.

de statut⁵. La création de cinq nouvelles communes, dans le cadre d'une réorganisation administrative en 1969, est mentionnée comme un alignement sur la norme métropolitaine et un affinement du découpage territorial⁶. Hormis ces repères chronologiques et ces données éparpillées, le sujet n'est pas identifié en tant que tel.

Les ouvrages sur la départementalisation des « vieilles colonies », à l'instar de la loi de 1946 elle-même, oublient le Territoire de l'Inini, le réduisant de fait à une ébauche laissée en suspens.

Nombre d'auteurs s'appuient également sur l'ouvrage du docteur Henry (1873-1963) qui déclare : « *L'Inini est la plus humiliante preuve de l'incapacité de l'administration française en Guyane* »⁷, oubliant que cet érudit local passionné fut aussi un acteur impliqué de la vie politique guyanaise dans les trente premières années du XX^e siècle. Administrateur de la Banque de Guyane, président de sa Chambre d'agriculture, il envisagea d'être candidat à la députation en 1930. Son œuvre maîtresse, « *La Guyane française, son Histoire, 1604-1946* », toujours utilisée comme un manuel de base, éditée en 1974 et rééditée en 1981, correspond à un travail de rédaction bien antérieur.

L'Inini est aussi connu pour avoir abrité les Établissements pénitentiaires spéciaux (EPS), et, avec cet épisode, est intégré dans l'historiographie du Bagne de Guyane. Ce sujet d'étude abondant ne se préoccupe qu'assez peu des enjeux locaux de cette institution ou de sa dimension coloniale, plus orienté vers l'histoire de la punition avec une approche compassionnelle sur les bagnards, « *nébuleuse douloureuse (...), fourmillement des vies jetées dans la colonie* »⁸. L'Inini dans ce contexte apparaît comme un simple site supplémentaire d'implantation de camps pour condamnés indochinois. Ces travaux situent la création des EPS en 1931 dans une continuité, alors même que l'administration pénitentiaire en Guyane était stabilisée depuis longtemps et que la fin de la transportation était un sujet d'actualité depuis 1925. Pourtant le terme même de « spéciaux » aurait pu susciter le questionnement et pointer sur la nature de ces établissements propres « *aux individus d'origine indochinoise condamnés par les différentes juridictions de l'Indochine* »⁹, dispositif inconnu en Guyane jusqu'en 1931. La création du Territoire autonome de l'Inini, dans ce cadre, a été présentée comme une opportunité pour l'Indochine et le gouvernement central permettant d'exiler

5 Mam Lam Fouck S., *La Guyane française au temps de l'esclavage de l'or et de la francisation*, Matoury : Ibis Rouge Éditions, 1999, 388 p.

6 Mam Lam Fouck S., « La Guyane française, conquête et mode d'occupation de l'espace », *L'archéologie en Guyane*, [Direction régionale des affaires culturelles], 1997, p. 145-159.

7 Henry A., *La Guyane française. Son histoire, 1604-1946*, Cayenne, 1974, p. 247.

8 Donet-Vincent D., *De soleil et de silence, histoire des bagnes de Guyane*, Paris : Boutique de l'histoire, 2003, p. 8.

définitivement des condamnés politiques indochinois encombrants et dangereux pour l'ordre social. La part d'initiative du gouvernement de la Guyane n'a jamais été considérée.

En tant que colonie des années trente, l'Inini cumule donc, dans ce qui en reste connu aujourd'hui, tout ce que la colonisation a de plus « *honteux* » : la violence et la répression, avec la déportation des prisonniers indochinois en Inini, le mépris pour les droits politiques des colonisés, dans ce cas les élus de la Guyane qui ont subi ce projet voulu par l'État central, enfin « *l'échec* », inacceptable au regard de l'idéologie de la « *mise en valeur* » qui demeure insidieusement présente.

S'est ajouté, après 1946, un autre élément d'effacement de l'Inini, avec l'état d'esprit du « *nouveau départ* » qu'est l'Après-Guerre, en général, et la départementalisation, en Guyane. Ainsi les témoignages laissés par des acteurs de premier plan, tels que Robert Vignon, premier préfet puis élu politique, ou Jean-Marcel Hurault, ingénieur-géographe devenu le spécialiste mondial en matière d'ethnologie de la Guyane française, minimisèrent-ils toute forme d'héritage. Tous deux, passionnés par cet « *Intérieur de la Guyane* » et par ses « *populations primitives* », l'un, auteur de « *Gran Man Baka* », et l'autre de nombreuses monographies, ont poussé dans l'oubli la phase coloniale de cet Inini et mis l'accent sur leur présent. À cet égard, un détail relevé dans « *Gran Man Baka* » a peut-être plus de sens qu'il n'y paraît. C'est à Mandel que Vignon attribue la création de l'Inini¹⁰ : erreur de l'homme âgé quand il rédigea ses mémoires ? Construction fugace d'une filiation honorable sur le nom de ce ministre qui incarna les vertus républicaines et dont la mémoire est associée à Félix Éboué¹¹, grand homme guyanais qui entra au Panthéon en 1948 ? Vignon masque peut-être une gêne inconsciente à mentionner que le vrai père ministériel de l'Inini fut François Pietri condamné en cette même année 1948 pour sa participation au régime de Vichy, un élément qui ne pouvait lui échapper. Dans les années soixante, André Cognat, jeune explorateur qui se fixa chez les Wayana et dont les ouvrages font référence, effaça aussi l'Inini dans ses deux récits autobiographiques¹² en choisissant « *d'être Indien* », alors qu'il joua sur le Haut-Maroni un rôle particulier, à la marge de cette administration à laquelle il participa comme moniteur d'école.

Le géographe E. Lézy identifie enfin une personnalité propre à la Guyane de l'intérieur dont un des traits serait la permanence des réalités tout au long du XX^e siècle, « *de part et d'autre de la parenthèse de l'Inini* »¹³,

9 Création d'établissements spéciaux en Inini, *J.O.* du 31 janvier 1931, p. 1134.

10 Vignon R., *Gran Man Baka*, Davol, 1985, p. 21.

11 Georges Mandel, ministre des colonies, nomma Félix Éboué gouverneur du Tchad en novembre 1938.

12 Cognat A., *J'ai choisi d'être Indien*, Paris : L'Harmattan, 1989 et *Antecume ou une autre vie*, récit recueilli par Claude Massot, Paris : Robert Laffont, 1977.

13 Lezy E., *Guyane. De l'autre côté des images*, Paris : L'Harmattan, 1989, p. 101.

reprenant sous une formulation plus neutre l'idée d'un dispositif n'ayant produit aucun effet, d'une absence d'histoire.

L'Inini aurait pu ainsi ajouter un épisode négatif à cette liste d'échecs qui tient lieu d'histoire de la Guyane. Il n'en est rien, car est venu se rajouter un récit de l'Inini, non plus celui des origines, mais un « *autre Inini* », qui d'ailleurs n'est pas défini. D'abord avec le même Hurault qui fut le premier à organiser un travail exhaustif de recherche documentaire sur l'arrière-pays, dans le cadre de ses travaux d'ethnohistorien : première bibliographie de la Guyane avec Henri Abonnenc, inventaire et édition de sources archivistiques anciennes sur les Indiens et les Boni, publication de « *Rapports de tournées dans l'Inini* ». Il souligna alors le remarquable travail de « *jeunes médecins dynamiques* » envoyés dans la jungle avant-guerre, mais sans plus, et énonça, ce qui ne fut jamais remis en cause, que les archives locales de l'Inini n'existaient plus. Il devint le défenseur de la politique menée en Inini dans les années cinquante et soixante comme étant un dispositif qui avait fait « *le bonheur de ses populations* », confortant l'interprétation d'une « *forme de protectorat* », accentuant ses prises de position au fur et à mesure que la fin s'en programait dans les instances du pouvoir et faisant partager ses convictions dans les milieux scientifiques. Alors que l'ethnologue français Robert Jaulin définissait le concept d'ethnocide et que les critiques à l'égard des gouvernements se radicalisaient à l'échelle mondiale dans la défense des « *populations autochtones* », l'aire amazonienne, lieu de « *massacres d'Indiens* » et de crimes commis par le service brésilien chargé d'en assurer la protection, était au centre des préoccupations des américanistes¹⁴ et ne laissait pas l'opinion publique indifférente. Aussi, en 1968, quand la fin de l'Inini fut décidée, la société des Américanistes de Paris, avec à sa tête Marcel Bataillon, Henri Lehman et Claude Lévi-Strauss, interpella-t-elle le secrétaire d'État à l'Outre-mer sur la situation des autochtones de Guyane et sur la disparition annoncée d'un « *régime éclairé et que plusieurs pays d'Amérique du Sud (...) auraient pu prendre en exemple* ». Le texte fut publié dans le *Journal de la société des Américanistes*¹⁵ puis dans *Le Monde* du 8 juillet 1969. L'Inini moribond avait à son chevet des parents plus honorables qu'autour de son berceau.

C'est donc principalement auprès des anthropologues que s'est maintenue cette opinion, plus nuancée, en faveur de l'Inini. Les auteurs dans cette discipline s'appuient toujours, en la matière, sur les informations historiques établies par Jean-Marcel Hurault, salué au demeurant dans la revue *L'Homme* (1973) comme étant alors « *le meilleur connaisseur de la*

14 Congrès des américanistes de Stuttgart, août 1968, VIII^e congrès des Sciences anthropologiques de Tokyo 1968. Voir aussi : Jaulin R, « Une prise de position », *JSA*, 1967, Vol. 56, n° 56-2, p. 619-620.

15 *JSA*, 1968, vol 57, p. 147-151.

Guyane »¹⁶, et ce sans chercher plus, car au fond ce n'est pas leur affaire. C'est donc dans ce domaine qu'on fait volontiers allusion à ce « *protectorat* ». « *En effet, de 1930 à 1969, l'intérieur était sous l'autorité du gouverneur. Ce statut de territoire de l'Inini créé par décret visait à faciliter le développement économique tout en le soustrayant de son autorité au conseil général (...) Le statut de fait des groupements indiens était celui de nations indépendantes sous protectorat* »¹⁷. Les travaux de l'historien de culture boni Jean Moomou mentionnent aussi, grâce à une analyse linguistique des concepts historiques boni, que « *Kinni Tein* » ou le « *Temps de l'Inini* » constitue une page d'histoire bien identifiée dans la mémoire de cette population vivant sur la frontière du Maroni¹⁸.

Une invitation poétique

Au fond, les caractéristiques les moins contestables de l'Inini sont ses remarquables propriétés phonétiques de palindrome parfait. Sa vérité nue nous est livrée, jusqu'ici, par un artiste. Gérard Manset composa « *Territoire de l'Inini* » qui figure dans son album « *Revivre* » (1989) et son œuvre est analysée dans « *Légende de l'Inini. L'univers Manset* »¹⁹ :

« *Pluie sans répit*
Sur le Rio Kamopi
Seins ronds comme des fruits
Nagent nus dans l'Inini. »

L'Inini a aussi inspiré, d'après Rimbaud, un non moins remarquable, quoiqu'anonyme, lipogramme²⁰ sans « e » :

« *Ainsi Rimbaud ramait sur l'Inini passif,*
Subissant l'abandon du joug du primitif :
Un Iroquois criard tirait sur son youyou
Clouant l'humain tout nu au long pilori roux ».

L'Inini a tout l'air d'un mauvais sujet. Dans son origine coloniale et pénitentiaire, le voilà couvert de turpitudes inabouties et sans consistance. Dans son évolution qui reste énigmatique jusqu'aux années soixante, il semble appartenir à d'autres spécialités telles que l'ethnologie, l'écologie ou

16 Lizot Jacques, « J.-M. Hurault, Français et Indiens en Guyane », *L'Homme*, 1973, vol. 13, n° 1, p. 250.

17 Fleury M., Karpe Ph., « Le parc national de Guyane, un arbitrage difficile entre intérêts divergents », *JSA* 2006, Vol. 92, 1-2, p. 303-325.

18 Moomou J., *Les Bonis à l'âge de l'or et du grand takari, temps de crises temps d'espoir (1860-1969)*, thèse, EHESS, 2010.

19 Omble A., *Légende de l'Inini, l'univers Manset*, Presses universitaires de Valenciennes, 2010, 440 p.

20 <http://www.fatrazie.com/lipobateau.htm> (A.Z 1999).

l'histoire orale. Enfin, il faut imaginer une continuité qui vient minimiser la date de 1946, « date charnière », de l'histoire de la Guyane contemporaine.

Ce risque une fois pris, l'Inini se révèle dans son originalité et son mystère, avec la magie de son nom, l'inédit de son propos. Ses propres archives, découvertes un peu par hasard, nous ont parlé directement faisant entendre un ton nouveau, livrant un regard tout différent, révélant un monde bien à part et invitant à la mise en récit. En Guyane, un autre « Territoire » a existé. Des fonctionnaires y ont travaillé, tel René Grébert, chef du service des Eaux et forêts de l'Inini dont un écrit évoquant ses « *séjours dans l'intérieur* » et « *l'heureuse chance* » de sa rencontre avec les habitants des bois fut publié en 2001²¹. Un enthousiasme semble avoir animé des hommes chargés d'une aventure particulière : être les premiers à aller vers un univers dit inconnu pour l'administrer au quotidien, en vivant au milieu de ses habitants. Notre sujet a pris corps sur une curiosité élémentaire, sur le plaisir de lire des documents restituant une certaine sincérité d'émotions. Le bilan historiographique et la recherche d'une problématique nous ont conduits bien au-delà du point de départ : l'histoire de l'Inini n'est pas seulement un sous-chapitre de l'histoire d'un département d'outre-mer. Mais Manset nous avait prévenus :

*« Territoire de l'Inini,
Tout y finit,
S'enfonce vers l'infini ».*

21 Grébert R., *Regard sur les Amérindiens de la Guyane française et du Territoire de l'Inini en 1930*, Matoury : Ibis Rouge Éditions, 2001, 139 p.